

Ayant ainsi commenté les programmes destinés à alléger les dépenses de nos citoyens âgés et à maintenir leur niveau de revenu, j'aborderai brièvement le domaine des services qu'on peut rendre à nos vieillards. J'ai déjà dit qu'on leur avait fixé un seuil de revenu tout en les exonérant de certains débours importants. Cependant, l'appui financier et l'allégement des dépenses ne sont vraiment pas suffisants, car ce sont des mesures essentiellement passives pour que nos citoyens âgés vivent à peu près confortablement. Il faut également prévoir des mesures positives au moyen de programmes permettant à ces citoyens de participer à des travaux socialement et émotivement enrichissants. C'est justement pour cela que le Régime d'assistance publique du Canada offre des services à frais partagés comprenant des visites à domicile, des clubs de l'âge d'or et des programmes récréatifs. Encore une fois, ces dispositions sont à juste titre une cause de fierté pour les députés.

Cependant, elles n'abordent pas un aspect important de l'activité humaine: je veux parler du défi. Le fait d'atteindre un certain âge ne signifie pas nécessairement qu'une personne soit incapable d'apporter une contribution utile à notre société. Beaucoup de Canadiens de 65 ans et plus possèdent des talents et des aptitudes qu'il faudrait exploiter non seulement pour que leur vie continue d'avoir un sens, mais également pour favoriser ceux qui veulent tirer parti des compétences de ces citoyens.

A cet égard, un programme pilote est aujourd'hui appliqué sous l'égide du ministère des Affaires extérieures. Je veux parler des services administratifs canadiens d'outre-mer dont l'objectif est de mettre à la disposition des pays en voie de développement, les connaissances et les aptitudes d'un personnel de gestion et de direction imbu de cette sagesse qui ne vient qu'avec beaucoup d'expérience. De tels programmes ouvrent la voie à des initiatives plus poussées dans ce domaine, ce qui est d'ailleurs là notre intention. Je reviendrai sur ce sujet plus tard, mais je pense que le programme Nouveaux horizons pour les personnes âgées que le ministre des Finances a annoncé dans son exposé budgétaire de lundi soir, offre encore plus d'occasions à ceux qui sont âgés de 65 ans et plus de participer de plain-pied à l'activité du Canada plutôt que d'être forcément mis au vert et confinés à une vie d'inaction.

Brièvement, voici donc ce que nous avons fait. Depuis 1966 nous avons augmenté le supplément de revenu garanti qui s'établissait alors à \$155 par mois. Il est porté actuellement à \$150 par mois pour les célibataires.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il s'agit de \$105 dans le cas du premier chiffre.

**L'hon. M. Munro:** C'est encore mieux, bien sûr. Comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) l'a dit, j'aurais dû dire à \$105.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre a parlé de \$155 lorsqu'il voulait dire \$105. Il ferait bien de suivre ses notes.

**L'hon. M. Munro:** Le niveau est maintenant de \$150 par mois pour les célibataires et de \$285 par mois pour les couples. En sus de ce montant nous avons prévu un dégrèvement d'impôt appréciable par des exemptions supplémentaires. En vertu du Régime d'assistance publique du Canada nos citoyens âgés peuvent maintenant obtenir des médicaments et des soins dans des institutions.

**M. Rynard:** Oh, oh!

[L'hon. M. Munro.]

**L'hon. M. Munro:** Oui, ils le peuvent. Comme la mesure actuelle prévoit des augmentations de revenu appréciables, qui portent à \$150 par mois le revenu maximum des célibataires et à \$285 par mois celui des couples, peut-être les provinces n'auront-elles plus à assurer de l'aide comme certaines, mais non toutes, le faisaient. Peut-être pourront-elles en vertu de l'entente quant au partage des frais aux termes du Régime d'assistance publique du Canada fournir ces services indispensables à nos vieillards.

A tout ceci il y a lieu d'ajouter, comme je l'ai dit, un programme accéléré de construction de logements et le projet connu sous le nom de Nouveaux horizons qui vise à encourager nos personnes âgées à apporter une participation utile et significative aux initiatives qui tendent à mettre fin à l'isolement dont souffrent un si grand nombre d'entre elles. Je crois qu'en présentant cette mesure aujourd'hui le gouvernement peut à juste titre s'enorgueillir des services d'aide financière et de la protection qu'il assure contre les dépenses désemparantes, qui dépassent ceux de tout autre pays du monde occidental.

• (1700)

**M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):** Monsieur l'Orateur, dans l'intérêt de l'adoption rapide du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, je serai bref. J'aimerais simplement mentionner avec quelle surprise je constate que deux ou trois jours après le discours du budget, le gouvernement peut soudain proposer des amendements à ce projet de loi. Il suffit de voir la loi sur le régime de revenu familial garanti, le bill C-170, qui traîne depuis près de deux ans, sans que nous ayons encore obtenu le versement de prestations à l'égard des enfants du pays, prestations dont ont tant besoin les familles à revenus faibles.

Le ministre a parlé des merveilles qu'allait accomplir le gouvernement. Nous reconnaissons que c'est là un bon projet de loi, mais il n'y a même pas sept semaines, le 23 mars 1972, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) avait rejeté la requête suivante, présentée au gouvernement par les conservateurs progressistes:

... prévoir à l'égard des pensions, allocations et autres prestations qu'il accorde ou administre, une majoration annuelle proportionnelle à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Ce soir-là, le ministre avait voté contre la motion, dont l'énoncé était exactement celui que je viens de citer. Aujourd'hui, la Chambre des communes se trouve dans une position absurde, le ministre lui-même venant lui proposer la même motion sous forme d'un projet de loi. Par quel miracle s'est opérée cette conversion, d'un non catégorique le 23 mars à un oui ferme le 8 mai? Le ministre avait fait certaines observations assez intéressantes le 23 mars 1972. Il avait absolument rejeté nos demandes de justice envers les 1,800,000 bénéficiaires de pensions de vieillesse universelles du Canada et les supplications que nous lui avons faites d'élever les pensions à un niveau acceptable et de les indexer sur l'indice du coût de la vie. Il avait dit, comme on peut le voir à la page 1103 du hansard:

En tant que gouvernement nous avons, selon toute évidence, décidé que si nous voulons bien combattre la pauvreté et assurer des fonds à ceux qui en ont besoin nous ne devons plus verser de paiements à tous sans tenir compte de leurs revenus mais procéder à un choix. Il nous faut prévoir une évaluation des moyens financiers—je l'appelle la technique du revenu garanti—l'appliquer à ce qui constituait autrefois notre programme universel de démo-subsventions de la sécurité de la vieillesse...